

REMISES D'ORDRE



Certains évènements peuvent se produire lors d'une année scolaire qui donnent lieu à une réduction de la facture de cantine.

En voici la liste, votée par le Conseil d'Administration.

RAISONS	APPLICATION DE REMISES D'ORDRE	OBSERVATIONS
Absence pour raison médicale	Remise d'ordre sur les jours d'absence au-delà du 5 ^{ème} jour ouvrable	Remise d'ordre sur présentation d'un justificatif (certificat médical à transmettre dans les 24 heures)
Absence pour raison familiale (ex : décès d'un membre de la famille)	Remise d'ordre sur le nombre de jours d'absence selon conditions définies en observations.	Remise d'ordre sur présentation d'un justificatif à l'appréciation du chef d'établissement
Stage programmé par le collège	Remise d'ordre dès le 1 ^{er} jour de stage	
Démission	Remise d'ordre dès le 1 ^{er} jour	La démission s'entend par un changement d'établissement
Absence pour motif religieux dont les fêtes sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale	Remise d'ordre correspondant au nombre de jours d'absence	Obligation de la famille de demander une remise d'ordre auprès de l'intendance 1 semaine avant la période concernée
Fermeture du service de restauration	Remise d'ordre sur le nombre de jours de fermeture	
Exclusion temporaire du collège	Remise d'ordre dès le 1 ^{er} jour sur la durée de l'exclusion	
Exclusion définitive du collège	Remise d'ordre dès le 1 ^{er} jour	
Voyage	Remise d'ordre sur la durée du voyage	Si le collège ne fournit pas de repas
Sortie obligatoire sans repas	Remise d'ordre pour la journée concernée	Si le collège ne fournit pas de repas
Examen DNB	Remise d'ordre uniquement sur les jours d'examen pour tous les élèves DP sauf les élèves de 3ème	

⇒ Les remises d'ordre sous condition doivent faire l'objet d'une demande via le formulaire « Demande de remise d'ordre ».